

SS20 - Réformes des procédures d'instruction des accidents du travail et maladies professionnelles

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Comprendre quels sont les enjeux des sollicitations de l'employeur par la CPAM.
- Améliorer ses pratiques grâce à la nouvelle dématérialisation.
- Mieux maîtriser sa sinistralité professionnelle et son taux AT en connaissant tous les recours offerts par la réglementation.

Programme

1. Appréhender les enjeux et les différentes méthodes d'optimisation

- Enjeux de la reconnaissance d'un AT-MP pour le salarié et pour l'employeur
- Mécanisme décisionnel et les organismes intervenants
- Insuffisance de l'optimisation du taux AT-MP : démonstration de la nécessité d'une approche globale par un cas réel

2. Améliorer la gestion de ses AT-MP grâce à la dématérialisation de l'instruction

A. Les accidents de travail

Prérequis : savoir ce qu'est vraiment un AT

- Définition
- Comprendre le mécanisme de présomption, maîtriser les conflits de qualification

Pratique : que faire lorsque survient un accident du travail ?

- Obligations à la charge de l'employeur
- S'organiser pour déclarer dans les délais réglementaires
- Du bon usage du registre des AT bénins
- Sanctions en cas de déclaration tardive ou inexacte
- Prise en charge d'emblée, implicite, après investigations

Réforme 2019-2020 : dématérialisation de l'instruction des AT

- Tirer au mieux parti du délai de dix jours francs pour émettre des réserves
 - Avantages et écueils des questionnaires dématérialisés
 - Dématérialisation des questionnaires : répondre au mieux dans les nouveaux délais
 - Particularités de l'AT grave : les différentes enquêtes
 - S'organiser en interne pour assurer la continuité et la traçabilité des actions
- Cas pratique : un AT contestable est survenu dans l'entreprise : émettre des réserves et répondre au questionnaire en ligne*

B. Les maladies professionnelles

Dans quels cas une maladie est-elle considérée comme professionnelle ?

- Maladies professionnelles prévues par les tableaux et hors tableaux
- Comprendre le mécanisme des maladies hors tableau

Pratique : un salarié a déclaré une MP, comment réagir ?

- La CPAM me communique la déclaration de maladie professionnelle et le certificat médical initial, pour quoi faire ?
- Comment mesurer et retranscrire l'exposition au risque ?
- Comment répondre au mieux aux nouveaux questionnaires dématérialisés ?
- Alternatives/ compléments à la dématérialisation

C. Les nouvelles modalités de consultation du dossier

- Période de consultation et d'enrichissement : avantages/inconvénients
- Période de consultation simple. Erreurs à ne pas commettre
- Tirer le meilleur parti de la consultation du dossier pour préserver ses droits futurs

3. Recours de l'employeur

- Principe de l'indépendance des rapports entre les parties

- Réforme de l'organisation judiciaire. La distinction contentieux médical/ non-médical. Les nouvelles compétences des CMRA (décret du 30 XII 2019).
- Pourquoi et comment contester une décision de prise en charge d'un AT ou d'une MP ?
- Pourquoi et comment contester le taux d'incapacité ?
- Autres leviers d'optimisation des cotisations liées aux AT-MP

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise
- DRH / RRH

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Remise d'un dossier technique spécialement élaboré par les formateurs.
- Démonstrations et exercices pratiques sur la base de dossiers réels anonymes distribués aux stagiaires.
- Evaluation d'acquisition des connaissances à l'issue de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.